



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Préservation du patrimoine des bouquinistes des quais de Seine

Question écrite n° 11632

### Texte de la question

Mme Marie-France Lorho alerte Mme la ministre de la culture sur le patrimoine en péril que constituent les bouquinistes des Quais de Seine. La Mairie de Paris a indiqué que les bouquinistes « font partie du paysage parisien, participent du charme des bords de Seine et constituent une animation, une attraction culturelle, un patrimoine littéraire et historique unique que la Ville souhaite préserver et mettre en valeur ». Or le 10 juillet 2023, à l'occasion d'une réunion sur les jeux Olympiques, la Mairie indiquait qu'il faudrait faire place nette lors de la cérémonie durant laquelle le fleuve serait investi. La préfecture de Paris a confirmé le déménagement auquel serait soumise la profession, avant le 26 juillet 2024. Mme la députée s'inquiète des effets du déménagement sur les boîtes ; l'Association culturelle des bouquinistes de Paris a ainsi souligné que ces boîtes n'y survivraient pas. Par ailleurs, même si cette disposition est temporaire, Mme la députée s'inquiète qu'elle ne finisse par devenir pérenne. Au même titre que les éléments architecturaux décoratifs de certaines places de Paris devaient réinvestir l'espace public et n'y ont jamais été réinsérés (voir les fontaines du quartier de La Chapelle - question écrite N° 39495), de telles boîtes pourraient connaître un sort funeste si aucune garantie n'est donnée aux bouquinistes de leur réinstallation immédiate. Elle lui demande si elle compte encourager la Mairie de Paris à renoncer à son projet de déménagement des boîtes des bouquinistes.

### Texte de la réponse

Le ministère de la culture est très attaché aux bouquinistes des quais de Paris, inscrits à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Pour la première fois de l'histoire des Jeux olympiques et paralympiques, la France organise une cérémonie d'ouverture au cœur de la ville, imaginée autour d'une parade fluviale et qui permettra à des centaines de milliers de personnes d'avoir un accès gratuit à un spectacle exceptionnel depuis les quais hauts de la Seine, le 26 juillet 2024. Rien ne peut être laissé au hasard, tout particulièrement la sécurité des spectateurs et des athlètes, pour que cet évènement historique soit pour la France un succès et un moment de fierté. C'est au regard de cette exigence que la question de la dépose temporaire des boîtes des bouquinistes est examinée par le préfet de police, en charge de la sécurité opérationnelle des JOP 2024 à Paris et en Île-de-France. Celui-ci a eu l'occasion de rappeler que le maintien des boîtes demeurait le principe, et qu'il n'y serait fait exception que de façon strictement nécessaire, pour des seules considérations sécuritaires. À ce jour, moins de la moitié des boîtes sont concernées par le périmètre envisagé. Par ailleurs, le Préfet de police et la Ville de Paris ont reçu, le 28 septembre dernier, des représentants de l'association culturelle des bouquinistes de Paris. Lors de cette réunion, il a été acté que le retrait des boîtes ne serait exigé qu'à la condition que la Ville puisse garantir leur dépose et repose dans un délai raisonnable, ce qu'un test « grandeur nature » mené dans la nuit du 17 novembre dernier a eu pour objet de vérifier. L'opération, qui a consisté à vider puis à démonter les boîtes avant de les repositionner à leur emplacement, a été jugée satisfaisante par la Ville de Paris qui, par ailleurs, a formulé plusieurs propositions auprès des bouquinistes pour limiter, le cas échéant, l'impact d'un retrait des boîtes sur leur activité. Les échanges vont se poursuivre à l'aune de ces études et des ajustements techniques liés au programme artistique progressivement défini par l'organisateur, Paris 2024.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Marie-France Lorho](#)

**Circonscription** : Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 11632

**Rubrique** : Presse et livres

**Ministère interrogé** : Culture

**Ministère attributaire** : Culture

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [26 septembre 2023](#), page 8404

**Réponse publiée au JO le** : [5 décembre 2023](#), page 10892